

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR:
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 8 JUIN

L'ACQUITTEMENT

Personne, à coup sûr, ne s'étonnera que la majorité opportuniste de la Chambre ait rejeté la proposition de mise en accusation du ministre Ferry.

Ce ministère et cette majorité se sont, pendant deux années, entendus comme larçons en foire pour piller notre pays, le ruiner et l'entraîner dans les aventures les plus tonkinoises.

Les uns étaient complices des autres; jeudi, la majorité se trouvait en cause aussi bien que les anciens ministres; elle était donc à la fois juge et partie.

Dans ces conditions, l'acquittement était obligatoire.

Faites juger Mandrin par Cartouche, et vice versa, le résultat sera le même que celui de la séance de jeudi.

L'intérêt de la journée n'était donc pas dans un résultat si facile à prévoir. Il était tout entier dans la question de savoir si le cabinet actuel sortirait du débat amoindri ou fortifié.

Il en sort non-seulement amoindri, mais déconsidéré: il s'est traîné à la remorque de l'Union républicaine; il s'est même traîné et baissé qu'il est couvert de fleurs et de compliments par la République française.

M. Brisson a été piteux: il a fait, en larmoyant, un appel à l'union avec un petit u cette fois de tous les républicains, et il a conclu en suppliant les divers groupes de ne pas rouvrir l'ère des récriminations.

« Récriminations » est délicieux, s'écrie M. Rochefort dans l'*Intransigeant*. Pendant deux longues années, un voleur, affublé de la peau d'un premier ministre, a plongé ses doigts crochus dans tous les coffres de l'Etat, qu'il a vidés sans y laisser un centime. Il a envoyé mourir, à cinq mille lieues de France, dix mille des nôtres, pour la prétendue conquête d'une contrée inhabitable, qui, d'ail-

leurs, ne nous appartient pas plus aujourd'hui qu'elle ne nous appartenait hier.

» Le mensonge, le vol et l'escamotage ont présidé à toutes les opérations de ce criminel flagrant, dont les faux en écriture publique ont été tirés à un chiffre incommensurable d'exemplaires. Et quand ce coquin, qui aurait tant de cadavres sur la conscience, s'il en possédait une, est enfin démasqué, pincé, mis à nu et que le bourreau n'a plus qu'à le lier sur la planche fatale, un autre ministre intervient et, le sourire aux lèvres, demande qu'on ne rouvre pas « l'ère des récriminations »

» Tous les accusés qui passeront à la prochaine session des assises ont un argument irrésistible à opposer au réquisitoire du ministre public :

« Monsieur l'avocat, j'ai tué mon père et ma mère: rien de plus indiscutable. » Mais, M. Brisson vous l'a dit lui-même, après deux mois, il est de très-mauvais goût de rouvrir l'ère des récriminations. »

La boutade est spirituelle et juste: elle résume fort bien la plate harangue de M. Brisson.

Le reste n'a pas, non plus, offert grand intérêt: M. Ferry et ses anciens complices n'ont-ils pas même pris la peine de venir se défendre. Ils ont laissé la majorité s'acquitter de cette tâche. M. Journault et M. Develle, l'un au nom de l'Union républicaine, l'autre au nom de l'Union démocratique, ont pris la parole. M. Journault a été au-dessous de lui-même, c'est-à-dire au-dessous du médiocre. M. Develle n'a prononcé que quelques mots. Il n'en a pas fallu davantage pour soulever les applaudissements des centres et pour enlever leurs votes.

M. Rivière, de la gauche radicale, M. Delafosse, de la droite, ont vainement fait la lumière la plus complète, le premier sur les origines de la guerre du Tonkin, le second sur l'incident de Bac-Lé. La majorité avait son siège fait. Elle n'a pas même laissé M. Laisant, un des auteurs des propositions de mise en accusation, prendre la parole sur le fond de la question.

M. Edouard Hervé dit avec infiniment de raison dans le *Soleil* que jamais séance n'a montré, mieux que celle de jeudi, la solidarité qui existe entre la ministre Ferry et la majorité de la Chambre. Un seul jour, cette solidarité s'était rompue; un seul jour, la Chambre, sous le coup des événements et sous la pression de l'opinion, avait voté contre le ministre Ferry et l'avait renversé; mais elle a bientôt regretté son vote. Elle est aujourd'hui aussi ferryste qu'elle le fut jamais:

« La journée, conclut notre éminent confrère, n'a pas été bonne pour le ministre Brisson. Il voulait que la discussion fût courte et calme; elle a été longue et agitée. Il s'est montré sans influence sur la Chambre. L'ancien cabinet, au contraire, est apparu comme ayant toujours la majorité dans sa main. Si la Chambre actuelle avait encore devant elle un an ou six mois d'existence, M. Ferry et ses collègues de l'ancien ministère pourraient rentrer triomphalement au pouvoir. »

Telle est bien, en effet, la situation.

Malheureusement pour les opportunistes, heureusement pour les honnêtes gens, la Chambre actuelle n'a plus que quelques semaines d'existence.

Le moment approche où les 322 individus qui ont voté jeudi contre la mise en accusation de la « bande à Ferry » comparaitront devant le corps électoral.

Les 322 seront-ils aussi fiers en face des électeurs qu'ils l'étaient il y a quelques jours en face du scrutin?

Oseront-ils dire carrément: « Il ne nous suffisait plus d'être la majorité de la persécution religieuse et du déficit: nous avons voulu être jusqu'au bout la majorité du Tonkin? »

S'ils ne l'osent pas, il faudra le crier pour eux, afin que pas un électeur ne l'ignore.

S'ils l'osent, il ne seront pas réélus — ou s'ils le sont, ce pourrait bien être la fin de ce pays.

Chronique générale.

Les ministres ont tenu samedi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy, leur réunion ordinaire du samedi.

Ils se sont d'abord occupés de la souscription nationale qui vient d'être ouverte à l'effet d'élever un monument à Victor Hugo; il a été décidé que les ministres y contribueraient collectivement.

La délibération a ensuite porté sur la loi relative aux incompatibilités parlementaires.

Le gouvernement est d'avis que le projet doit être définitivement voté par le Parlement avant la fin de la législature.

Sur la proposition du ministre de la guerre, le général Lewal a été nommé commandant du 10^e corps d'armée à Rennes, en remplacement du général de Courcy.

Le général Campon a ensuite fait connaître à ses collègues qu'il avait reçu du général de Courcy une longue dépêche chiffrée qui ne pourra être traduite que dans l'après-midi.

Les premières lignes de cette dépêche portent que le général de Courcy a pris le 31 mai, à Hanoi, possession du commandement supérieur et des fonctions de résident général de France au Tonkin et dans l'Annam.

La dépêche ajoute que la situation reste bonne au Tonkin.

Le conseil s'est entretenu de la loi sur le scrutin de liste dont le rapport a été déposé par M. Constans sur le bureau de la Chambre.

Le gouvernement demandera à la Chambre de fixer au premier jour la discussion de ce rapport.

En ce qui concerne le budget de 1886, le cabinet estime également qu'il convient d'en hâter le plus possible l'examen par le Parlement.

C'est dans ce but que M. Sadi-Carnot, ministre des finances, se rendra cette semaine devant la commission du budget.

La fin de la séance du conseil a été prise

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

VI

UNE RÉVÉLATION

(Suite)

M^{lle} d'Elvoy descendit aussitôt au salon. Elle ne s'était pas trompée. Une voiture venait de s'arrêter devant le perron du château, et le procureur impérial, suivi du greffier, en sortit en toute hâte.

M^{lle} d'Elvoy reçut le magistrat avec la distinction et la gravité qui lui étaient habituelles.

— Vous m'avez fait appeler, madame? dit le procureur.

— Oui, monsieur.

— Je me suis permis d'amener avec moi M. le greffier en chef, pour recevoir les déclarations que vous voudrez bien me donner...

— Vous avez bien fait, monsieur le procureur. Nous terminerons ainsi d'un seul coup tout ce que nous avons à faire.

— Laissez-moi d'abord, madame, reprit le pro-

curateur, vous féliciter au sujet de l'admirable conduite de monsieur votre fils. Sans lui, M. Jacobs se serait noyé.

— Mon fils n'a fait que son devoir, monsieur, puisqu'on n'avait pas la clef des bateaux, mais je regrette vivement que M. Jacobs soit si malade.

— Il est, en effet, si malade que le médecin craint la mort à tout instant.

— C'est précisément pourquoi je vous ai prié de vouloir bien venir sans tarder, monsieur le procureur.

Le procureur, M. Glason, homme excellent, un peu faible lorsque le devoir strict n'était pas en jeu, mais magistrat expérimenté, parut fort étonné en entendant M^{lle} d'Elvoy parler de la sorte. Mais il ne dit rien, et s'assit en face d'elle. Le greffier, M. Gébut, prit place un peu plus loin, devant une petite table, et ouvrit son portefeuille pour prendre ses notes.

M^{lle} d'Elvoy, sans autre préambule, prit aussitôt la parole:

— Saviez-vous, monsieur le procureur, dit-elle, que M. Jacobs n'est pas le père de la jeune fille qui a disparu dans la nuit du 5 mai?...

Le procureur et le greffier poussèrent en même temps un cri de surprise.

— Quoi, madame, s'écria M. Glason, M^{lle} Françoise Jacobs n'est pas la fille du pharmacien de la place du Marché-Noir?

— Non, monsieur.

— Et de qui?

— De la dame qui a écrit cette lettre, il y a dix-neuf ans.

M^{lle} d'Elvoy remit au procureur le billet qui enveloppait le médaillon.

M. Glason lut et relut ce billet.

Puis, relevant la tête:

— Connaissez-vous cette dame? fit-il.

— Oui, monsieur; je connais du moins son nom de jeune fille, Clémentine de la Joberie.

— Vit-elle encore?

— Je l'ignore.

— Où ce billet a-t-il été trouvé, et comment, madame, pouvez-vous en conclure que M. Jacobs n'est pas le père de M^{lle} Françoise?

— Je vous prierais d'abord, monsieur le procureur, de remarquer combien est étrange l'attitude de cet homme qui déclare, dans son égarement, qu'il n'a jamais eu de fille, et qui, depuis le crime, ne pense qu'à son argent et jamais à M^{lle} Françoise.

— C'est vrai, madame, fit M. Glason. Ce fait m'avait déjà vivement frappé.

— Je vous demanderai ensuite, monsieur le procureur, d'observer la ressemblance frappante qui existe entre ce portrait de Clémentine de la Joberie et la jeune fille disparue.

M. Glason saisit le médaillon que lui présentait M^{lle} d'Elvoy, et poussa un nouveau cri d'étonne-

ment. M. Gébut lui-même ne put résister à la tentation, et s'approchant, jeta un coup d'œil sur la miniature:

— C'est M^{lle} Jacobs! s'écria-t-il.

— Non, reprit doucement et en souriant M^{lle} d'Elvoy; mais c'est sa mère.

— Je vous en supplie, madame, reprit le procureur, dont les traits étaient devenus très-graves; dites-nous vite comment ce médaillon et cette lettre sont en votre possession.

— Attendez encore, monsieur le procureur, et veuillez comparer cette lettre qui m'a été écrite en 18** avec ce billet signé Clémentine et daté de 18**.

M. Glason jeta les yeux sur la lettre et n'eut pas un instant d'hésitation:

— C'est la même personne, dit-il, la même écriture, le même chiffre... il n'y a pas le moindre doute. Mais alors, qui est cette dame Martia?...

— Je la crois morte.

— Et M. Martin?

— Peut-être existe-t-il encore.

— Je vous écoute, madame, avec une extrême attention. Nous sommes évidemment en présence de plusieurs crimes et d'un drame affreux. Monsieur le greffier, prenez vos notes avec le plus grand soin.

M. Glason s'enfonça dans son fauteuil, gardant un silence absolu. M^{lle} d'Elvoy, avec un calme

par l'incident survenu à Tunis et dont nous parlons plus loin.

Le gouvernement a décidé de garder à ce sujet le secret le plus absolu sur les résolutions arrêtées.

La Chambre siégeait seule samedi. La séance a commencé par la lecture du rapport sur le scrutin de liste, conduisant à l'adoption du projet voté par le Sénat. La discussion a été fixée à demain.

Puis on est revenu à la discussion de la loi sur le recrutement.

Un long débat a eu lieu sur l'article 9. D'après la rédaction du projet, les condamnés à l'emprisonnement pour crime et à trois mois de prison pour attentat aux mœurs, et les condamnés à plus de trois mois de prison pour vagabondage, sont incorporés dans les bataillons d'Afrique, ainsi que les condamnés à quinze jours de prison pour vol, escroquerie et abus de confiance.

M. Georges Roche a demandé que la condamnation, quelle que fût la durée de la prison prononcée, entraînant l'incorporation dans les bataillons d'Afrique.

Cette proposition a été écartée. Repoussée aussi une motion de M. Lorois rédigée dans un esprit contraire. C'est la rédaction de la commission qui est adoptée.

Les articles 10 et 11 ont été ensuite renvoyés à la commission; vote des articles 12 à 18.

La levée des scellés mis à la maison de Victor Hugo aura lieu demain mardi.

Le prince Louis Napoléon est parti, avant-hier, pour Farnborough.

Le Figaro dit que ce voyage est très-commenté, car il est effectué sur l'invitation de l'impératrice, qui n'a pas reçu le prince Victor, lundi dernier, lorsque celui-ci est allé à Chislehurst, assister à la messe anniversaire de la mort du prince impérial.

M. Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser une lettre à MM. les curés de Paris ordonnant que des prières soient dites dans toutes les églises du diocèse, comme réparation de la profanation de l'église Sainte-Geneviève.

Ces prières ont été récitées hier.

LA GRÈVE DES TAILLEURS.

On peut considérer la grève des tailleurs comme terminée, les magasins fermés ont été rouverts.

On assure cependant qu'un certain nombre de *pompiers* persistent encore dans leurs prétentions; mais ce n'est plus pour eux qu'une question de jours.

La grève aura duré deux mois; la moyenne des ouvriers en grève a été de 5,000, gagnant, chacun 8 fr. par jour, soit en 48 jours de travail 384 fr. et pour 5,000 ouvriers, 4,920,000 fr. Près de 2 millions,

parfait, lui raconta tout ce qui s'était passé la veille du crime, entre le pharmacien, sa fille et Rose, et le singulier incident de l'entrevue entre M. Jacobs et Georges, qui avait déterminé la fuite précipitée du pharmacien et sa tentative de suicide.

Quand M^{me} d'Elvoy eut achevé son récit, le procureur resta un instant pensif; puis il reprit:

— Monsieur votre fils est ici, madame?

— Oui, monsieur.

— Est-il reposé et en état de répondre à mes questions?

— Je le crois, monsieur. Je vais le faire descendre.

M^{me} d'Elvoy se leva, tandis que le procureur, toujours silencieux et préoccupé, relisait les notes du greffier.

Un instant après, Georges apparut. M. Glason le félicita d'un mot, s'informa de sa santé et le pria ensuite de lui redire lui-même la scène qui s'était passée dans la chambre de M. Jacobs.

Georges refit le récit de sa mère à peu près dans les mêmes termes.

— Vous êtes convaincu, comme madame votre mère, reprit le procureur, que M. Jacobs n'est pas le père de celle qui passait pour sa fille?

— J'en suis convaincu, monsieur le procureur.

— Et persistez-vous à croire, comme vous l'avez dit le premier jour, que M. le comte d'Irun a

voilà ce que les grévistes ont perdu sans profit! Quant aux pertes des patrons, elles sont au moins aussi fortes.

Les adorateurs de Garibaldi sont encore plus fous que nos hugolâtres français, si on en juge d'après ce qui suit, cueilli dans la *Libertà cattolica* de Naples:

« La municipalité de Palerme a dépensé de fortes sommes à l'occasion du 25^e anniversaire de l'entrée de Garibaldi: elle a su faire grandement les choses et a acquis en même temps un trésor. Ce trésor consiste dans le don du drap mortuaire avec lequel on a descendu Garibaldi dans la fosse. Rappelons à cette occasion que cette même municipalité possède déjà tout un reliquaire du fameux héros, et parmi lequel figure un vase de nuit en porcelaine rouge. »

Dame! tel culte, telles reliques!

L'INCIDENT DE TUNIS.

A la suite de la condamnation à six jours de prison (c'est-à-dire au minimum de la peine) d'un Italien qui, sans provocation, avait frappé au visage un lieutenant du 4^e chasseurs, à la sortie du théâtre, où la troupe d'opérette italienne avait mécontenté une grande partie des spectateurs en affectant des sentiments antifrançais, le général Boulanger a dénoncé au ministre de la guerre l'attitude du tribunal.

Il a en outre décidé de punir sévèrement l'officier qui a été frappé, si l'enquête démontre qu'il aurait pu se servir de ses armes.

Le *Matin* publie à ce sujet la dépêche suivante:

« Demain, au rapport, sera lu un ordre du jour du général Boulanger, enjoignant aux officiers de dégalner à la moindre observation des Juifs et des Italiens, puisque les officiers français ne sont plus protégés par le tribunal français contre leurs attaques. Un arrêté municipal ordonne la fermeture du théâtre. »

Le substitut du procureur de la République est allé dans la soirée annoncer au général Boulanger qu'il faisait appel contre le jugement du tribunal, et que le condamné serait transféré à Alger.

Au moment du transfert, un groupe nombreux d'Italiens et de Juifs acclamèrent le condamné. L'officier d'ordonnance du général Boulanger a fait arrêter deux individus qui traitaient les Français de voleurs et de ruffians. »

Notre confrère croit savoir que l'ordre du jour du général est conçu en ces termes:

« Dans la soirée du 2 juin, un officier en uniforme a été brutalement frappé, à la sortie du théâtre des Variétés, par un Italien qu'il n'avait en rien provoqué. »

Cet Italien, traduit devant le tribunal correctionnel, a été condamné à la peine dérisoire de six jours de prison. Ce jugement, qui a profondément indigné le gé-

ral commandant, le met dans la nécessité de donner des instructions formelles pour assurer le respect des uniformes français, la sécurité militaire et le châiment des agresseurs.

En conséquence, il est ordonné à tout militaire en uniforme de faire usage de ses armes toutes les fois que, sans provocation de sa part, il aura été assailli ou frappé par un individu de quelque nationalité que ce soit.

Il est en outre recommandé aux hommes de troupe de ne pas circuler seuls dans les rues. Cet ordre du jour sera lu à trois appels généraux de suite.

Signé: BOULANGER,

Commandant la division d'occupation.

Nous ne pouvons qu'approuver absolument l'attitude énergique du général Boulanger; il est temps de mettre un terme à l'insolence des Italiens — et à l'incurie de ces prétendus magistrats qui ne savent même pas protéger nos nationaux.

M. Decrais, ambassadeur de France à Rome, a conféré samedi avec M. Mancini, au sujet de l'incident de Tunis.

On annonce une interpellation à la Chambre italienne à ce sujet.

L'opposition paraît décidée à exploiter cet incident contre le ministère Mancini; elle se baserait sur le fait que les capitulations, en Tunisie, ont été suspendues, et non pas supprimées.

Un conflit est à la veille d'éclater entre le ministre des affaires étrangères, M. de Freycinet, et son collègue, le général Cambon, ministre de la guerre, au sujet de l'incident provoqué par l'ordre du jour du général Boulanger, prescrivant aux officiers et soldats de faire usage de leurs armes dans le cas où ils seraient attaqués par des étrangers.

M. Cambon, dont l'attitude dans cette affaire est vivement blâmée, a, dit-on, beaucoup contribué à envenimer l'incident.

La *Lanterne* annonce une série de révélations fort graves sur la situation des Français en Tunisie.

Le gouvernement, paraît-il, ignorerait tout ou partie de la vérité.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juin.

Les Consolidés anglais nous arrivent en réaction de 1/8 à 99 1/4. La Banque de Paris manque d'animation.

Les rentes françaises soutiennent fermement leurs cours: le 3 0/0 à 81.85, l'amortissable à 83 15, le 4 1/2 à 109.80.

L'action du Crédit Foncier de France est admirablement ferme à 1,360.

Il en est de même des obligations du Crédit Foncier qui maintenant se trouvent dans tous les portefeuilles, dans les plus grands comme dans les plus humbles. L'obligation Foncière 1885 libérée de 40 fr. est cotée 439, soit 4 fr. de prime. Un tirage des Communales 1880 libérées de 85 a eu lieu hier 5 juin.

La Société Générale est fermement tenue, il ne

mande, madame, au nom de la justice que je représente en ce moment, de poursuivre votre œuvre et de nous permettre d'atteindre les coupables.

(A suivre.)

Ch. SAINT-MARTIN.

Journal mensuel de l'Enfance

LA JEUNE MÈRE

OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Fondé il y a douze ans par l'éminent docteur Brochard, qui traitait avec une compétence toute spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal *La Jeune Mère* a été honoré de nombreuses récompenses; aujourd'hui, complètement réorganisé, considérablement étendu, notre journal est rédigé par un comité de médecins dont les travaux spéciaux sont fort appréciés des lecteurs.

Tous les abonnements partent du 1^{er} janvier. — Un numéro spécimen est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser aux bureaux de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

peut en être autrement d'un titre que la spéculation ne peut atteindre.

L'obligation Est Algérien est très-demandée, car ce titre garanti par l'Etat rapporte 15 fr. et ne coûte que 346, soit 30 à 40 fr. moins cher que les obligations des grandes Compagnies.

L'action Rio-Tinto est également très-recherchée.

Les actions des chemins français sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La population de notre ville, toujours fidèle à ses sentiments religieux, a renouvelé hier soir la manifestation de foi des années précédentes pour appeler les bénédictions célestes sur notre cité privée de ses processions.

A l'issue des vêpres, les diverses paroisses de la ville se sont réunies à Saint-Pierre pour assister à un salut solennel précédé de prières expiatoires, puis cette foule compacte s'est mise en marche et s'est rendue à l'église de Nantilly recevoir une seconde bénédiction et entendre de nouveau lecture de l'acte de consécration du diocèse d'Angers au Sacré-Cœur de Jésus.

La persécution religieuse affirme de plus en plus les sentiments de foi des fidèles, à Saumur comme partout en France.

M. le Curé de Nantilly nous adresse la lettre suivante:

Saumur, 7 juin 1885.

Monsieur le Rédacteur,

C'est avec la honte au front et l'indignation dans le cœur que j'ai l'honneur de vous envoyer une protestation solennelle à l'occasion d'un fait qui s'est passé aujourd'hui. Ce n'est donc pas assez que notre administration municipale mette obstacle aux processions séculaires du Très-Saint-Sacrement, dont nous célébrons la fête? Ce n'est pas assez que Saumur soit la seule commune du département à qui on impose cette obligation. Je suis tenté de rougir d'être Saumurois, moi qui suis curé de Nantilly depuis plus de 33 ans, et qui ai fait cette procession pendant près de 30 ans.

On a voulu aujourd'hui y ajouter une autre profanation. Toute la grande classe de notre école laïque et obligatoire des Républicains a été conduite à 8 heures sur la boue de Bournan, pour y faire une composition de topographie, et cette composition a été qu'après midi. Je connais bien le nom de deux professeurs de topographie; mais je ne sais pas qui a choisi le jour et l'heure de cette leçon. On a mis par là un grand nombre d'enfants (on m'a dit 30 ou 40) dans l'impossibilité d'assister à la messe. Je plains bien sincèrement celui qui a donné cet ordre; mais je plains encore bien plus ceux qui ont été assez faibles pour laisser leurs enfants aller à une leçon dont l'utilité peut être testée, et qui surtout n'était pas nécessaire le jour de la Fête-Dieu, et à l'heure où on se place. Ces bons parents ne savent donc qu'en méprisant la loi de Dieu, leurs enfants apprennent à mépriser les ordres et les devoirs de leurs parents. Je prie Dieu de les punir, et de leur faire voir la vérité avant qu'il soit trop tard pour eux et pour leurs enfants.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, ma protestation indignée, l'assurance de mon affectueux dévouement.

H. GRIGNON,

Ch. hon.,

M. le Curé de la Visitation nous adresse une lettre en réponse à la *Petite France*, dans laquelle il croit d'abord devoir reproduire l'article du journal de M. Wilson.

INTOLÉRANCE CLERICALE (suite). — M. Roy, curé de la Visitation, nous a adressé un démenti au sujet d'un entrefilet paru dans la *Petite France* du 1^{er} juin, racontant que cet ecclésiastique avait refusé la communion à plusieurs enfants, élèves des écoles laïques, dont quelques-uns avaient assisté au bal d'Angers.

Nous ne sommes pas assez au courant de ce qui se passe chez M. le curé pour discuter la valeur de ses arguments. Ce que nous sommes sûrs, c'est que le petit entrefilet a été éliminé uniquement parce qu'il avait été supprimé par le journal de M. Wilson.

M. le curé ne pouvait évidemment pas donner ouvertement ce motif, il ne pouvait

pas non plus invoquer l'insuffisance de l'instruction religieuse de l'enfant qui avait fréquenté très-assidûment le catéchisme ; il a donc cherché un biais et a basé son refus sur ce que cet enfant avait manqué les vespres le dimanche qui a précédé le jour de la communion.

« Est-ce vrai, Monsieur le curé ?
« Si oui, nous ne croyons pas que ce soit là un motif suffisant.
« Puisque M. le curé de la Visitation nous oblige à nous occuper de lui, nous ajouterons à son actif ce petit trait qui prouve bien son impartialité.
« Nous savons, et d'une manière sûre, qu'à la Communion, les petites filles des environs avaient des bancs pour se mettre à genoux, tandis que celles des écoles laïques ont dû s'agenouiller par terre. »

« Saumur, 8 juin 1885.

« Monsieur le Directeur,
« La *Petite France*, au lieu de publier ma réponse — ce qui eût été faire acte non-seulement de courtoisie, mais de stricte équité, — insiste, en affaiblissant toutefois ses premières accusations. Il est vrai qu'elle lance contre moi un nouveau grief, comme un coup de canon pour couvrir la retraite. Mais la pièce fait long feu.

« Ainsi, quatre petites filles, dont l'une n'appartient à aucune école et les trois autres font partie de l'école des Sœurs, s'agenouillent sur la marche de la sainte Table, faute de pouvoir placer des prie-Dieu devant elles. Sous la plume du correspondant, pas assez au courant de ce qui se passe chez M. le curé, elles deviennent, celles des écoles laïques, obligées de s'agenouiller par terre.

« Quant au petit F....., j'ai suffisamment répondu qu'il s'est éliminé de lui-même. Point n'ai-je en besoin de l'éliminer, comme l'un des soixante, ou comme s'abstenant des vespres un dimanche, ce qui eût été également ridicule.

« *Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberant* (1).
« Je ne puis ni ne veux désormais perdre mon temps à réfuter tous les renseignements erronés qu'il plaira à la *Petite France* de se faire adresser de Saumur.

« Les gens de bonne foi sont éclairés. Il me suffit.
« Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

« E.-P. ROY,

« Curé de Notre-Dame de la Visitation. »

L'Union de l'Ouest dit à cette occasion :

« La *Petite France* n'a pas publié la lettre de M. le curé de la Visitation, mais ne veut pas déborder de ses accusations, encore qu'elle déclare n'être pas « assez au courant de ce qui se passe chez le curé pour discuter la valeur de ses arguments. » Alors, de quoi se mêle-t-elle ? Il est clair qu'elle jaborne comme une pie borgne, sans savoir ce qu'elle dit.

« Les accusations de la *Petite France* sont-elles assez bêtes ? On voit bien que l'auteur de cette ineptie n'a jamais vu une première communion ! Voilà cependant de quelles terribles les journaux républicains entretenaient leurs lecteurs ! »

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Troisième séance du 7 juin 1885.

Concours au tir réduit, à 20 mètres.

Tireurs.....	37
Balles tirées.....	282
Balles mises.....	277
Nombre de points.....	996
Résultat : 98.26 p. 0/0.	

Cible A. — Prix de la Société.

1^{er} prix, un cheval bronze : M. Puichaud, soldat au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix, un revolver : M. Menagé, soldat de réserve au 66^e de ligne.

3^e prix, un porte-allumettes bronze : M. Broum, sergent au 70^e territorial d'infanterie.

4^e prix, une médaille bronze : M. Pelou, sous-lieutenant au 9^e territorial du génie.

5^e prix, une épingle-insigne en vermeil : M. Menier, sergent de l'armée territoriale.

6^e prix, un coupe-papier bronze : M. Carreau, maréchal-logis au 20^e d'artillerie.

7^e prix, une médaille bronze, Ligue des

Patriotes : M. Boutin, soldat de réserve au 66^e de ligne.

Cible B. — Prix offert par M. Triboulet, membre honoraire.

Prix, une glace de Venise (objet d'art) : M. Davy, jeune soldat de la classe 1885.

Quatorzième séance, le dimanche 14 juin 1885, à 2 heures du soir, à Terrefort. — Tir à 300 mètres au fusil Gras et à 30 mètres au revolver 1873.

Les inscriptions seront reçues jusqu'à 2 h. 3/4.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, qui devait s'absenter pendant deux ou trois jours pour se rendre dans ses propriétés de Maine-et-Loire, a ajourné ce voyage jusqu'après le vote du budget.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons la belle et unique représentation qui sera donnée demain mardi par M. Talbot, l'excellent sociétaire de la Comédie-Française.

C'est une bonne occasion qui se présente au public saumurois de voir, brillamment interprétés, le *Bourgeois gentilhomme*, de Molière, et le *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine.

Parmi les artistes qui joueront à côté de M. Talbot, nous remarquons les noms de MM. Charpentier, Tousé, Lécuyer, Ganguloff, Krauss, M^{me} Darty et Violette, appartenant aux principaux théâtres de Paris.

Jeudi soir, à l'un des passages à niveau de la ligne de l'Etat, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, un cheval s'étant engagé sur la voie au moment du passage du train qui arrive à Saumur à six heures du soir, a été broyé. Le train n'a pas déraillé et les voyageurs en ont été quittes pour une brusque secousse et une légère commotion.

Le Conseil municipal de Verrie, élu le 17 mai dernier, est convoqué pour dimanche prochain, 14 juin, à l'effet d'élire le maire et l'adjoint.

Tigné. — Samedi 6 juin, la femme Bodet, demeurant à Tigné, s'est tuée par suite d'une chute dans une carrière de 6 mètres de profondeur.

Le matin, elle était allée cueillir de l'herbe sur le bord de cette carrière, et, subitement prise d'un étourdissement, tomba sur les débris de pierres amassés au fond.

Le sieur Branchereau, qui travaillait à peu de distance, entendant les cris poussés par la malheureuse femme, accourut et lui prodigua quelques soins, devenus bientôt inutiles. Un quart d'heure après on la ramena à son domicile complètement inanimée.

Elle portait une forte contusion à la tempe et quelques ecchymoses sur le front et les sourcils.

La femme Bodet était âgée de 66 ans et mère de 4 enfants.

Le parricide Coulon et le voleur Marmon-tel ont été extraits samedi de la maison d'arrêt d'Angers et conduits à Saint-Martin-dé-Ré, d'où ils seront transportés à la Nouvelle-Calédonie.

M. de Tusseau, conseiller général républicain des Deux-Sèvres, vient d'être condamné par la cour de Poitiers à deux mois de prison, vingt-cinq francs d'amende et aux frais, pour détournement d'objets d'art et mobiliers saisis par un créancier. — M. de Tusseau est en fuite.

LA ROSE VICTOR HUGO.

On lit, en post-scriptum, à la fin du dernier article d'Alphonse Karr :

« Aujourd'hui 4^{er} juin, s'est, pour la première fois, épanouie dans mon jardin une très-belle rose nouvelle à semis du rosieriste Schwartz, de Lyon, à laquelle il a donné, ce printemps, le nom de Victor Hugo ; la fleur est d'une splendide couleur de pourpre écarlate veloutée. Ça, ça dure, et ça reflurira tous les ans. — A. K. »

SOUFRAGE DES VIGNES.

On sait que, pour être efficace, le soufrage doit être préventif. On répand une première fois de la fleur de soufre sur tous les bourgeons au début de leur développement, puis on renouvelle l'opération dès que la floraison est passée et que l'on commence à distinguer les grains de raisin. Il est bon d'appliquer un troisième soufrage, environ trois semaines après le deuxième, aux vignes atteintes l'année précédente.

L'opération doit être faite le matin par un temps calme et un ciel clair, et lorsque le thermomètre indique une température de 18 à 20° centigrades.

UNION DES FEMMES FRANÇAISES

On lit dans la *Correspondance Saint-Chéron* les détails suivants bons à connaître :

« Les rapports de cette œuvre avec la Franc-Maçonnerie s'établissent :

« 1. Par le fait que les dames placées à la tête sont presque toutes les femmes de franc-maçons très-actifs, comme Kœchlin, Schwarz-Dislerie, Dreyfus, Edmond About, Margaine Seignobos, Ordinaire, Varambon.

« 2. Parce que, ainsi que le *Matin* l'a constaté (n^o du 17 mai 1884), cette œuvre a tenu une réunion à la mairie du 7^e arrondissement en même temps que la distribution des prix des élèves des cours laïques du soir, ouverts dans cette mairie.

« 3. Cette œuvre, en prétendant se réserver de distribuer les offrandes perçues par elle à d'autres qu'à des militaires, se constitue des moyens d'action qui échappent au contrôle.

« Entendons-nous bien cependant. La participation à cette œuvre ne constitue pas une affiliation proprement dite ; mais la propagation de cette œuvre est un moyen que la F. F. M. emploie :

« 1. Pour asséoir son influence ;
« 2. Pour ruiner l'œuvre de secours aux blessés, présidée par le duc de Nemours et qui a donné des gages de son respect pour les intérêts religieux. »

Publications de mariage.

Anatole Beillouin, cultivateur, et Marie Vannier, lingère, tous deux de Saumur, hameau de Beaulieu.

Joseph Arvert, cultivateur, de Parnay, et Sidonie Latouche, couturière, de Saumur.

Alexandre Mauboussin, tailleur de pierre (veuf), et Constance Marsaule, sans profession, tous deux de Saumur.

A partir du 4^{er} juin, l'ÉPICERIE CENTRALE a mis en vente de la glace à rafraîchir à 40 c. le 1/2 kil. ; sa nouvelle organisation pour la livraison à domicile lui permettra d'expédier immédiatement les ordres qui lui seront confiés.

CHRONIQUE AGRICOLE.

AROMATIQUES.

En botanique, on désigne sous le nom d'aromatiques les plantes dont l'écorce, les feuilles, les racines ou les fleurs exhalent une odeur plus ou moins forte et agréable. Ces plantes ne fournissent pas seulement aux animaux des médicaments, elles jouent encore un très-grand rôle comme substances alimentaires. Très-recherchées des bestiaux, elles donnent aux fourrages une odeur appétissante et elles possèdent des qualités toniques qui développent chez les bêtes qui les mangent, la force et l'énergie.

Il y a, au point de vue alimentaire, une énorme différence entre le foin récolté dans les prairies saines et élevées dans lesquelles ces plantes abondent, et celui que l'on recueille dans les prairies basses et humides. Ce dernier est composé en grande partie d'herbes aqueuses, insipides et grossières qui remplissent l'animal sans lui donner de force. Les animaux qui paissent dans les prairies saines sont vifs, robustes, durs à la fatigue ; ceux qui, au contraire, cherchent leur vie dans les lieux marécageux sont mous, incapables de faire un travail soutenu ; ils sont lymphatiques et sujets à toutes les maladies inhérentes à leur température.

Les cultivateurs négligent leurs prairies, ils ignorent, sans doute, qu'en exécutant

quelques légers travaux d'assainissement, en employant certains amendements et en semant de bonnes plantes fourragères, ils pourraient changer ou modifier très-promplement et souvent à peu de frais la nature ou les espèces des plantes qui les composent. Cette question vaut bien la peine qu'on s'en occupe. Un bœuf gorgé d'herbes aqueuses ne peut donner qu'une viande flasque et molle, et ne vaudra jamais celui qui est nourri de plantes aromatiques. Un mouton qui pâit l'herbe savoureuse des montagnes vaudra toujours beaucoup mieux que celui qu'on aura engraisé avec la pulpe de betterave. Ces deux exemples suffisent à démontrer l'utilité des plantes aromatiques dans l'alimentation du bétail.

(Journal des Campagnes.)

L'œuvre d'HENRI MARTIN, l'éminent historien national dont la science et le pays regrettent la perte, est enfin terminée. MM. JOUVET ET C^{ie} viennent de mettre en vente le tome septième et dernier de cette magnifique *Histoire de France populaire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, qui, écrite avec éclat par le savant académicien et le grand patriote, initie le lecteur aux phases diverses de notre épopée nationale. Avant de mourir, HENRI MARTIN avait mis la dernière main à son œuvre qu'il a conduite jusqu'à l'établissement définitif de la République en 1875 ; un résumé des événements survenus depuis cette époque forme la conclusion de ce travail considérable. Ce dernier volume, si impatiemment attendu, aura l'immense succès de ses devanciers, et chacun voudra placer dans sa bibliothèque cette série de superbes volumes dont les 1800 gravures qui ornent le texte ont fait un véritable musée historique. (Chaque volume, broché, 8 fr.) Pour faciliter à tous l'acquisition de cet excellent ouvrage, une nouvelle souscription en 255 livraisons à 25 centimes va être ouverte chez tous les libraires de France. — Jouvot et C^{ie}, éditeurs, 5, rue Palatine, Paris.

400 Fr. avec 150 fr.
dans trois mois par des achats de rentes françaises. — Demander la circulaire au Journal *L'INFORMATION*, 14, RUE DU HELDER, PARIS

De tous les ouvrages qui ont été publiés sur l'Allemagne et les vainqueurs d'hier, il n'en est pas dont la lecture s'impose davantage que le

VOYAGE AU PAYS DES MILLIARDS.

Le premier devoir d'un peuple qui a été battu et qui est encore journellement menacé, n'est-il pas d'apprendre à connaître ses ennemis de demain ?

Le *Voyage au Pays des Milliards* n'est pas un livre de fantaisie, c'est un livre de vérité et de réalité, bien qu'il ait tout l'attrait et le charme d'un roman, et qu'il offre une lecture des plus passionnantes et des plus attachantes. M. Tissot a écrit ces pages vives et si colorées, sur place, au pied des forteresses allemandes qu'il venait de visiter, à la porte des palais de princes et de rois où il a réussi à s'introduire.

Il n'est pas de géographie qui donne sur l'Allemagne des détails et des renseignements aussi complets que le *Voyage au Pays des Milliards*.

Ce livre touche à toutes les questions qui nous intéressent : questions militaires, politiques, historiques, économiques, statistiques sociales, etc.

Il n'est pas de Français se souciant de l'avenir de son pays qui puisse ignorer l'Allemagne telle que l'a décrite Victor Tissot dans son *Voyage au Pays des Milliards*.

Ce livre qu'anime un souffle si patriotique et qui est rempli de renseignements si curieux puisés aux sources mêmes, devrait commencer la bibliothèque de tout jeune Français.

C'est pour vulgariser et rendre tout-à-fait populaire un livre qui mérite tant de le devenir, que les éditeurs Marpon et Flammarion mettent en vente une nouvelle édition illustrée du *Voyage au Pays des Milliards*.

Des plans de villes, des illustrations nombreuses, des vues, des types et des costumes, feront de cette nouvelle édition du *Voyage au Pays des Milliards*, un livre comme il n'en existe aucun sur l'Allemagne.

Avant de reprendre sa revanche d'Iéna, la Prusse a étudié pendant vingt ans la France ; n'est-il pas temps que nous étudions l'Allemagne à notre tour.

Cet ouvrage paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes : il formera trois volumes : *Voyage au Pays des Milliards*, 2 volumes, et *Voyage aux Pays annexés*.

On peut souscrire pour les trois volumes en envoyant un mandat de 16 francs aux éditeurs : Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

En vente la 9^e série.

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, *L'ART NATIONAL*, par H. DU CLEZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une consécration bien méritée.

(1) Vers de Virgile, passe en proverbe pour signifier qu'il est temps de clore une discussion devenant oiseuse.

Theatre de Saumur

MARDI 9 juin 1883,

Représentation de

M. TALBOT

Sociétaire de la Comédie-Française

Le Bourgeois Gentilhomme

Comédie en 5 actes, en prose, de MOLIÈRE.

M. TALBOT remplira le rôle de M. Jourdain.

Les Maîtres. — Le maître de musique, M. Touse. — Le maître de philosophie, M. Constant. — Le maître d'armes, M. Charpentier. — Le maître de danse, M. Krauss.

Mme Jourdain... Mmes Darty, Nicole... Violette, Lucile... Dalbret, M. Jourdain... MM. TALBOT, Dorante... Charpentier, Covielle... Touse, Cléonte... Krauss, Garçons tailleurs, MM. Paulin et Durand.

Cérémonie. — Le Mamamouchi, M. TALBOT. — Le Muphti, M. Gangloff. — Le Truchement, M. Touse. — Le fils du Grand-Turc, M. Krauss. — Dervis, MM. Paulin et Durand.

LE DUEL

Ou le Philosophe sans le savoir

Drame en 5 actes, en prose, de SEDAINE.

M. TALBOT remplira le rôle de M. Vanderk. M. Vanderk, négociant... MM. TALBOT.

M. Vanderk fils... Charpentier, M. Desparville père... Gangloff, Antoine... Touse, M. Desparville fils... Krauss, Mlle la marquise... Mmes Darty, Victorine... Dalbret, M. Vanderk... MM. Paulin, Champagne... Dupont, Le domestique de M. Desparville

HOMMAGE A MOLIÈRE

Poésie de M. Caristie-Martel, de la Comédie-Française, dite par M. TALBOT.

Ordre: 1. Le Duel. — 2. Le Bourgeois gentilhomme. — 3. Hommage à Molière.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée:

LA VIERGE AUX BALANCES

CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 40,000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal: 3 fr. 25.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landreux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soye, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène

publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet restant adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.

Marché de Saumur du 6 Juin

Table of market prices for various goods like Blé nouveau, Froment, Halle moy., etc.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle LERIDA-GEOPROY. Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs. Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. LEPROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ

Faisant partie du domaine de la ROCHE-AUX-MOINES Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert et de la Breille.

Comprenant: 1° Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes; 2° Bâtimens à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et sapinières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.

Grande facilité de paiement. S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOURBAU, fermier, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M. LEPROIT, notaire à Neuillé. (438)

A LOUER

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf Avec beau Jardin, cour et écurie Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M. LECHAT, ou à M. BRAC, notaire. (457)

A VENDRE

CHEVAL bai cerise, se montant bien, demi-sang, 3 ans. Prix modéré.

S'adresser à M. GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire. (451)

A LOUER

BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,

Situés rue Nationale, 31. S'adresser à M. veuve BOUGRIER. Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A LOUER

DEUX PIÈCES

Servant de Magasins, Rue du Portail-Louis, 23-25.

REMISES ET ÉCURIE

Rue du Petit-Versailles. S'adresser à M. P. FOUCAÛ, rue d'Orléans. (459)

A LOUER

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affructé, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M. veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chousterie, Saumur, représentant de la maison Bérier.

A LOUER ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A VENDRE UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n° 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GARLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M. LE BARON, notaire.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME SÉRIEUX demande emploi de bureau. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser 15, rue de Bordeaux.

M. PERRY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M. GUILLET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.



Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20, SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtent à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blanche, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberon d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Advertisement for OREZZA mineral water, mentioning 'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS' and 'L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE'.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur.

LA CHASSE

2° édition; Prix: 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVEAUX

Soivez de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table with departure times for Ligne d'Orléans (Saumur to Angers and Tours).

Table with departure times for Ligne de l'État (Saumur to Montreuil-Bellay, Thouars, Bourgueil, Poitiers).

Table with departure times for Ligne de l'État (Bourgueil to Saumur, Poitiers to Saumur).

Vu par nous Maire d Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,

LE MAIRE,